

ATELIER WS 13 "SCIENTIFIQUES ET SOCIETES"

1. La place et le rôle des "experts" en Europe aujourd'hui

- Qui est expert aujourd'hui? Et pour qui?
- Le statut de l'expertise?
- Que produit l'expert? Et pour qui?
- La dynamique de la recherche et son "autonomie" par rapport aux enjeux et dynamiques sociétales
- Quel pouvoir pour les appareils scientifiques?

2. Les dynamiques sociales émergentes en Europe aujourd'hui

- Les "peurs" et les risques liées au développement des sciences et des techniques
- Quelles sont les attentes de la société aujourd'hui par rapport à la science et la technique?
- L'émergence et le développement des "technostructures", quelles questions pour la société?
- Comment la société peut-elle contrebalancer le pouvoir des experts?

3. Comment mettre la science et la technologie au service de la société?

- S'interroger sur les logiques sous-jacentes (philosophiques, économiques et politiques), aux choix et actions engagées par les acteurs de la recherche?
- Comment instaurer un dialogue ouvert entre chercheurs et société? Le rôle et la place de l'éducation, de la formation et de l'information?
- Quelle éducation/formation pour les décideurs politiques afin de leur permettre des décisions tenant compte de tous les acteurs
- Les actions de la Commission en ce domaine

QUELQUES ELEMENTS DE REFERENCE SUR LE THEME EXPERTS ET SOCIETE

Pour ce qui concerne les changements qui se sont produits au cours des dernières décennies, nous pensons utile de souligner la dissolution (partielle) de l'alliance vieille d'un siècle entre l'état, l'industrie et la science dans le cadre de la nation, parce que cette alliance avait donné à la science une fonction de légitimation spécifique et un rôle politique clé qu'elle ne peut plus tenir. Nous attirons l'attention sur les changements dans la connaissance dominante (biotechnologies contre physique théorique des hautes énergies, par exemple) et les conséquences en termes d'appropriation et d'utilisation sociale. Nous soulignons la nécessité de comprendre mieux les nouvelles formes sociales de contestation et d'activisme qui ont émergé –un paramètre essentiel en termes politiques – mais aussi la manière dont les universités tendent maintenant à être régies (une situation inquiétante) ainsi que la manière dont le politique (et notamment le lien entre public et privé, l'individuel et le collectif) a été redéfini par ce processus complexe.

Ci-dessous, quelques opinions recueillies dans différents rapports récents sur les relations science et société

La science est faite par des êtres humains vivants en société.

La science n'est pas seulement guidée par sa logique propre interne.

La science moderne ne se limite pas à la "connaissance" mais intègre aussi les activités pratiques

La science moderne a été toujours liée aux pouvoirs de tous types

La science n'est pas un véhicule simple et neutre pour le progrès et en vue d'un monde meilleur.

Les scientifiques – de science dans l'action, ainsi que les institutions scientifiques – ne sont pas toujours attentifs aux conséquences de ce qui pourrait sortir de la boîte du Pandore qu'ils sont constamment en train de ré-ouvrir

Le problème d'aujourd'hui est que la confiance et l'intérêt pour la science ont disparu.

Les critiques, les refus et les oppositions aux sciences, aux technologies et à leurs effets directs et indirects ont été non seulement massifs dans le passé, mais ils ont toujours été essentiels pour le développement de systèmes technologiques plus sûrs.

Dans les sociétés démocratiques, une tension essentielle existe entre la prise de décision sur base de la connaissance et de l'excellence scientifiques et la prise de décision sur base d'un processus de participation démocratique.

Les sociétés modernes et démocratiques sont complexes en ce sens qu'elles sont un ensemble qui soutient et préfère, une multiplicité de règlements indépendants et parallèles.

Le curseur se déplace aujourd'hui de la connaissance comme "bien ouvert et disponible librement" vers la connaissance comme bien privé.

Pour les universités, cela pourrait signifier un changement dans leurs finalités et peut-être même dans les valeurs fondamentales et la définition normative de ce qu'est la connaissance.

Les changements des dernières décennies ont également signifié la dissolution (partielle) de l'alliance forte et durable construite dans le 19^{ème} siècle entre les hommes politiques, l'administration, les scientifiques et les élites économiques

La science et les succès scientifiques des technologies produisent deux types opposés de réaction. D'une part ils mènent aux attitudes de précaution (certaines personnes pourraient préférer les appeler des attitudes techno-phobiques). Cela se produit principalement quand les nouveautés scientifiques de techno sont perçues comme menaçant les marchandises collectives, telles que la santé publique, l'environnement, ou existant des cultures ; ou quand elles semblent trop avides et prêtes à compromettre le monde pour l'argent ; ou quand elles contredisent des principes moraux et religieux retranchés bien ; ou quand elles semblent mener à trop difficile de prévoir des contrats financiers à terme. Ensuite, d'autre part, les succès de science mènent à un autre, l'attitude symétrique : une confiance presque absolue en cours, un type technophiliques d'attitude.

La Science n'est qu'un mode de savoir parmi d'autres modes — même si c'est celui qui est particulièrement puissant en termes d'innovation et de technologie ou en termes de sa capacité pour produire de nouveaux mondes.

La croyance, ou permettre de croire, que ce type de pratique sociale a pu ou devrait devenir le principal mode de régler la science de techno et les produits industriels de techno dans la société est trompeurs aussi.

Au cours des dernières décennies, il semble qu'un nouvel ordre discursif a émergé et s'est étendu. Il est organisé autour de mots ou d'expressions comme gouvernance, responsabilité, transparence, responsabilité, durabilité, précaution, consensus, éthique, société de risque, société de la connaissance, société civile, etc. Ces notions sont devenues évidentes et "transparentes".

Ces idées ne sont pas nouvelles, elles montrent qu'il est limitatif et trompeur de réduire l'analyse à l'opposition entre deux entités, la science d'un côté, la société de l'autre. La science n'est pas une "chose", un "objet" clairement défini. La société n'est pas faite d'un seul bloc, une totalité, ou une entité fixe. Par conséquent, la question n'est pas d'optimiser les relations entre deux entités.

**QUELQUES TEXTES DE REFERENCE
SUR LE THEME EXPERTS ET SOCIETE**

Wikipédia

Il est tentant de définir l'expert simplement comme celui qui sait, sur un champ délimité de savoir. Mais cette approche trouve rapidement ses limites, dès lors qu'on reconnaît la nécessité de différencier l'expert du [savant](#) ou même du [spécialiste](#). L'expert est en effet moins défini en soi, que comme le vecteur d'une réponse à une demande d'expertise.

Le savant maîtrise la [connaissance](#) d'un domaine donné, mais cette connaissance, censée avoir une réalité en soi, peut généralement être formalisée et considérée comme [objective](#). En d'autres termes le savant est au service de sa connaissance. L'expert est par différence plutôt [maître](#) d'un savoir, qui intègre naturellement des éléments de connaissance, mais qui prend en compte une expérience et des savoirs transmis non formalisés. L'expert est ainsi porteur de son savoir et c'est à ce titre qu'il témoigne.

Par opposition au spécialiste, il est attendu de l'expert qu'il s'exprime et qu'il prenne parti dans des débats ou des interrogations à sa portée. En plus d'une qualité de spécialiste, l'expert se définit donc comme l'homme apte à expliciter un jugement sur un sujet et à intervenir dans les débats qui le concernent.

L'expert est ainsi plus qu'un savant et qu'un spécialiste puisqu'il conjugue une compétence ouverte et une aptitude à communiquer sur son sujet.

On perçoit à ce stade que l'expert doit concilier trois grandes qualités :

- Posséder une connaissance qui ne soit pas surpassée par celle du savant
- Avoir la capacité du fait de son expérience et d'une intégration de savoirs variés, d'exprimer des jugements jugés pertinents (sagacité)
- Se révéler apte à communiquer et à participer à des débats ouverts avec des décideurs et des non-experts.

Ce tableau est révélateur des points de faiblesse potentiels de l'expert: ne pas être assez savant, manquer du jugement (le plus grave) ou mal communiquer. Mais on se rend compte que l'on peut tout autant reprocher à l'expert de "trop" bien communiquer et de masquer ainsi d'éventuelles insuffisances de fond.

Dans le secteur immobilier, il existe deux types d'experts :

- les experts chargés d'évaluer la valeur vénale des biens,
- et ceux également appelés diagnostiqueurs immobilier qui analysent le bien pour mesurer sa surface exacte, identifier la présence ou non de plomb, d'amiante, de parasites..

Vacarme 03 / paroles d'experts, paroles de pouvoir ?

Qu'est-ce qu'un expert ?

Sandrine Glatron

Les experts, formels ou incompetents, sont partout. Leurs avis, repercutés par les médias, peuvent paraître pléthoriques. S'il faut sûrement lier cette impression aux bruyantes affaires en cours, il convient aussi de la rattacher à la pluralité des expertises et des domaines d'investigation. Le dossier que nous ouvrons dans cette rubrique fait la part belle aux expertises de scientifiques, mais tous les champs du savoir sont concernés : les domaines techniques comme l'informatique, les disciplines qui relèvent des sciences sociales comme l'économie ou le droit.

Une demande croissante d'expertise

Les experts sont de plus en plus sollicités, dans des domaines toujours plus variés. D'où vient cette croissance de la demande ? Pour les scientifiques que nous avons rencontrés, elle coïncide avec la multiplication des risques d'accidents graves liés à la technique et la recherche de responsables qui peuvent être mis en cause juridiquement lors de ces accidents. En ce sens, le recours aux experts témoigne de l'évolution de notre image du monde du fait de la technique : l'idée même de maîtrise de la nature est si prégnante que tout accident, toute catastrophe, naturels ou technologiques, qui n'ont pas été prévus ou contrôlés, apparaissent comme des scandales. L'expertise est alors le pendant de cette conception du monde qui refuse ce qui relevait auparavant de la fatalité. Dans la sphère scientifique, par exemple, des avis ont été sollicités auprès de la commission de génie génétique et du conseil supérieur d'hygiène publique de France auxquels participe Claude Gaillardin : « Ce qui est demandé dans les deux cas, c'est d'évaluer les risques qui sont liés à des pratiques nouvelles en technologie ; dans le premier cas c'est la création d'organismes recombinants, dans le deuxième la mise sur le marché ou l'homologation de procédés devant conduire à la mise sur le marché de nouveaux produits alimentaires (par exemple, l'homologation de nouvelles enzymes). Notre mission est de dire (...) s'il y a un risque associé à de nouvelles pratiques. »

Mais quel est le rôle de l'expertise ? Ce n'est pas de prédire l'avenir — les experts ne sont pas des voyants — mais « de présenter l'état de l'art sur une question ». « L'expertise ne peut pas dire la vérité, car la vérité n'est pas une notion scientifique » selon Axel Kahn. Il s'agit, pour les scientifiques sollicités « de définir le risque associé en fonction de ce que nous savons actuellement » affirme Claude Gaillardin.

Un énoncé normatif

Le contexte dans lequel est émis le résultat d'une expertise est capital : « Il y a expertise (scientifique) dès lors que les sciences sont convoquées pour éclairer, justifier ou fonder au moins partiellement une décision. L'expression d'une connaissance scientifique ne revêt donc une valeur d'expertise que dans la mesure où elle s'articule à un processus décisionnel et c'est précisément cette articulation qui lui confère valeur d'expertise » indique ainsi Philippe Roqueplo. Et d'ajouter, pour souligner l'importance du contexte : « Une même phrase, selon qu'elle s'adresse au monde scientifique ou à un politique qui veut prendre une décision ou édicter une norme, a un statut très différent. » Énoncé scientifique, elle est une conclusion. Celle-ci s'inscrit dans un processus discursif qui prendra appui sur des critères purement scientifiques. Le même texte, dans le cadre d'une expertise, acquiert une dimension normative car il est à la base d'une décision.

L'expertise qui nous intéresse est celle qui fournit des éléments de connaissance pour prendre une décision à caractère politique, quel que soit le champ concerné par le sujet. Les avis proposés par les spécialistes que nous avons rencontrés entrent dans ce cadre de la décision politique. Ils ont en effet servi à émettre des directives au niveau européen, et l'on pense là au cas de la maladie de la vache folle. Ils ont contribué à orienter des politiques nationales, comme dans l'exemple des organismes génétiquement modifiés. Ou bien, plus localement, à prendre des décisions en matière d'équipement des collectivités territoriales ou de suivi de l'environnement : l'INESTENE (Institut d'évaluation des stratégies sur l'énergie et l'environnement en Europe) et la CRII-RAD (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité) comptent ainsi parmi leurs clients des conseils régionaux et des mairies qui consultent ses experts sur les questions des déchets, des pollutions radioactives des sols, ou à propos de la construction de lignes à haute ou très haute tension imposée par EDF. À l'échelle de l'entreprise enfin, l'ARETE (Association pour la recherche sur l'emploi des techniques) est sollicitée par les comités d'entreprises à l'occasion de l'introduction de nouvelles technologies, ainsi que l'autorisent les lois Auroux. Les conclusions de ses experts permettent éventuellement de débattre, en conseil d'administration, de la pertinence des plans d'informatisation et de leur conséquences attendues.

L'expert est une personne choisie pour dresser un bilan objectif des connaissances disponibles sur un problème donné. Il est donc convoqué pour ses compétences scientifiques ou techniques, mais aussi sur la base de son expérience, de sa familiarité avec le sujet pour lequel on le consulte. Pour Alain Glatron, « l'expert intervient parce qu'il a déjà traité ce sujet là ailleurs, ou il a connu quelque chose d'analogue. Pour moi, un expert c'est quelqu'un qui a une technicité et qui a de l'expérience aussi. Il est sollicité pour éclairer des aspects déjà vécus (...). Le problème est de faire la relation entre une innovation technique et ses conséquences sur la vie de l'entreprise et des gens qui y travaillent. Dans le cas des interventions que j'ai faites, il s'agissait d'éclairer les champs influencés par l'introduction de l'informatique et qui peuvent être les champs du comportement, du savoir, des relations, du temps de travail... D'où l'importance de l'expérience ».

Expertise et indépendance

« Normalement, et c'est un des points les plus importants, on fait appel à [un expert] sur [sa] suspicion d'indépendance » nous indique Axel Kahn, ce que tous confirment. Indépendance vis-à-vis des intérêts économiques, ceux d'une firme agro-alimentaire qui milite pour l'introduction des organismes génétiquement modifiés par exemple. Indépendance à l'égard des politiques, l'expert n'étant en principe pas un militant. Cette position est primordiale, car elle contribue à leur conférer une crédibilité que ne semble pas pouvoir leur assurer leur seule compétence scientifique ou technique.

La nature des structures dans lesquelles exercent les experts que nous avons rencontrés contribuent d'ailleurs à protéger cette indépendance. Certains appartiennent en effet à des associations (de type loi 1901 le plus souvent) ou à des coopératives ouvrières jalouses de leur indépendance et qui fonctionnent comme un « vivier » où chacun détient sa spécialité, comme l'ARETE, la CRII-RAD ou l'INESTENE. Bon nombre de ces scientifiques interviennent dans des commissions interministérielles non rattachées à leur organisme professionnel qui forment des espaces où des avis collégiaux pourront être rendus : c'est le cas des comités scientifiques comme le conseil supérieur d'hygiène publique. L'indépendance des avis rendus est aussi garantie par l'exigence de transparence de l'information recueillie. Les experts sont ainsi de plus en plus régulièrement invités à rendre compte dans les médias des avis qu'ils ont rendus dans le cadre de commissions d'expertise fermées. Cette intervention dans l'espace public est

sans doute le gage d'une légitimité de l'expert. Son rôle est donc bien de faire état de ses connaissances sur une question face à laquelle les décisionnaires politiques sont en partie ignorants. Pour autant, il ne doit ni ne saurait se substituer à ces décisionnaires qui doivent faire un choix en fonction de multiples paramètres alors que son expertise n'éclaire le plus souvent qu'une facette du problème. C'est sur ce point notamment que l'expert se distingue du conseiller.

L'émergence de la figure sociale de l'expert dévoile aujourd'hui une évolution éminemment ambiguë du rapport de la société à la science. La science semble en effet traverser une véritable crise de légitimité parce que les promesses en matière de progrès ne sont que partiellement réalisées. Les catastrophes nucléaires comme Tchernobyl, les nouvelles atteintes à la santé publique telle que l'épidémie de sida ou la maladie de Creutzfeld-Jacob, pour ne citer qu'elles, ont contribué à cette remise en cause de la science. Pourtant, dans le même temps, on fait appel à elle pour prendre des décisions politiques et émettre des avis sur des risques potentiels. Et ce n'est pas la seule ambiguïté. Il faut également interroger la nature du discours politique, et de manière plus précise les rapports qu'il entretient avec les paroles d'experts, pour comprendre l'invasion des expertises dans les processus de décision.

MISSION ET ROLES DE L'UNITE
"GOUVERNANCE ET ETHIQUE"
DE LA DIRECTION "SCIENCE, ECONOMIE ET SOCIETE"
DE LA COMMISSION EUROPEENNE

L'unité est responsable de

- la définition et du soutien à l'analyse, la recherche, le développement et la stimulation des stratégies, processus et meilleures pratiques contribuant à une approche plus intégrée et ouverte de la gouvernance et de l'éthique de la RDT et de l'innovation en Europe basées sur une meilleure compréhension de leur rôle et de leur perception dans la société
- l'amélioration du rôle et de la qualité des conseils scientifiques dans l'élaboration de la politique
- la protection des droits fondamentaux dans les actions de recherche de l'Union européenne
- l'ouverture d'un dialogue international sur la gouvernance et de l'éthique de la science et de la technologie
- l'établissement d'une base de connaissance améliorée et la réflexion sur la citoyenneté, la démocratie, la recherche pour une meilleure articulation de l'État de droit et la protection des droits de l'homme dans l'Union européenne et au-delà, incluant les questions des conflits et de la paix, les changements dans la gouvernance internationale - comprenant le multilatéralisme et les perceptions de l'Europe est vues de l'extérieur.

L'unité est également responsable d'assurer que les principes moraux fondamentaux sont respectés dans la mise en œuvre du programme-cadre dans son ensemble et dans les activités de recherche qui en résultent.

Les tâches principales de l'unité sont :

- Contribuer à la définition des programmes de travail et d'autres activités appropriées politiques en ce qui concerne la gouvernance, l'éthique, la citoyenneté, les droits fondamentaux, les conflits et la sécurité dans les actions du septième programme-cadre concernant les relations entre science et société, les sciences sociales et les humanités ;
- Gérer les projets européens et internationaux (préparation des appels, évaluation, suivi, diffusion et valorisation des résultats, etc.);
- Appuyer les actions d'informations, de dialogue, de formation, de renforcement des capacités et processus coopératifs de recherche en faisant participer notamment des chercheurs, des décideurs politiques et la société civile, aux niveau européen et international ;

- Mettre en œuvre un évaluation éthique pour les projets soumis au financement dans le cadre du septième programme-cadre de recherche ;
- Développer un processus politique au niveau communautaire pour l'accès, la diffusion et conservation des résultats de la recherche, notamment en ce qui concerne les publications scientifiques ;
- Soutenir les réseaux de contacts dans les services compétents de la Commission et les institutions de l'UE, dans les États membres, dans les pays tiers et dans les organisations internationales ;
- Développer des activités thématiques à l'intersection des domaines thématiques de recherche tels que les nanotechnologies, l'énergie, l'environnement, la santé, etc. et coordination de la recherche sur la sécurité au sein de la DG RTD ;
- Coordonner les activités avec les conseils nationaux d'éthique et les associations nationales des comités d'éthique de recherche ;
- Renforcer le réseau électronique SINAPSE, en faisant participer un grand nombre d'experts des universités, des institutions scientifiques, de l'industrie et d'autres acteurs sociaux clés.

Présentation de l'activité Science et société de la Commission Européenne

Science et société (1): vers un nouveau partenariat

Au seuil du XXI^e siècle, alors que l'intégration économique d'une Union Européenne en cours d'élargissement est devenue une réalité tangible grâce à l'introduction de l'euro, notre société se trouve confrontée au défi de son insertion dans un monde secoué de turbulences économiques et politiques.

Les exemples abondent pour montrer que la connaissance, et en particulier la science, la technologie et l'innovation, sont nécessaires pour relever ce défi. Chaque jour, des avancées scientifiques et technologiques permettent de nouvelles innovations essentielles pour la qualité de la vie et notre compétitivité au niveau mondial ("[L'innovation dans une économie fondée sur la connaissance](#)", COM(2000)567 du 20 septembre 2000), et par ailleurs, la coopération scientifique constitue souvent un élément important dans le dialogue avec les pays tiers ("[La dimension internationale de l'Espace Européen de la Recherche](#)", COM(2001)346, 25 juin 2001).

Pourtant, des indications montrent qu'il existe aujourd'hui un décalage entre cet immense potentiel de réalisations et les besoins et les aspirations des citoyens européens tels que la paix entre les peuples, l'emploi, la sécurité ou le développement durable de la planète.

L'enquête Eurobaromètre (un sondage d'opinion "[Les Européens, la science et la technologie](#)" a été effectué à la demande la Commission dans les quinze Etats membres, entre le 10 mai et le 15 juin 2001) d'octobre 2001 sur les attitudes des Européens à l'égard de la science révèle un paysage contrasté, où se mêlent confiance, espoir, mais parfois aussi manque d'intérêt pour les activités scientifiques, voire craintes à l'égard de certains de leurs prolongements.

Ainsi, 80 % des Européens pensent que la science permettra un jour de vaincre des maladies telles que le cancer ou le Sida et les scientifiques jouissent d'un degré de confiance élevé, au point que 72 % des personnes sondées dans cette enquête souhaitent que la classe politique base davantage ses choix sur les avis des experts. Mais en dépit de ces attentes et de ce capital de confiance, cette même enquête montre que les citoyens européens n'ont pas toujours une perception très positive de la science et de la technologie, et que certaines franges de la population restent aujourd'hui en marge de la science.

Les risques industriels, les questions éthiques sont largement commentés par les médias, ce qui suscite des interrogations du public et renforce son souhait d'une meilleure maîtrise du progrès. Chez certains peut se développer le sentiment que la science et la technologie changent trop rapidement leurs modes de vie.

Malgré quelques avancées, trop de stéréotypes tiennent encore les femmes à l'écart de la science et privent celle-ci d'une diversité dont elle a bien besoin pour contribuer plus harmonieusement à la vie politique, sociale et économique.

Les jeunes par ailleurs ne trouvent plus aujourd'hui les études et les carrières scientifiques suffisamment attrayantes pour s'y lancer. Ceci, combiné au changement démographique, se traduit notamment sur le marché du travail par la difficulté que rencontrent les industriels à trouver les ingénieurs et les scientifiques dont ils ont besoin.

L'Europe gagnerait donc à rassembler dans un cadre de niveau communautaire les énergies déployées dans les Etats membres pour faire en sorte que les citoyens européens soient mieux à même de juger des enjeux scientifiques et technologiques de leur temps et pour qu'ils souhaitent s'impliquer davantage dans l'aventure scientifique.

La stratégie de la Commission

La Commission focalise son attention dans le présent plan d'action sur un nombre délibérément limité d'actions nouvelles à haute valeur ajoutée communautaire destinées à :

- **Promouvoir l'éducation et la culture scientifique en Europe**
La science et la technologie doivent tout d'abord devenir plus familières aux citoyens. Il sera essentiel, dans cette perspective, de renforcer la présence de la science et de la technologie dans les paysages médiatique et pédagogique européens, pour stimuler l'esprit d'entreprise des jeunes et leur goût pour les études et carrières scientifiques, et de favoriser le dialogue entre science et société, notamment par la tenue à intervalles réguliers d'événements de grande ampleur.
- **Elaborer des politiques scientifiques plus proches des citoyens**
La science, la technologie et l'innovation devront reconsidérer leur contrat social et plus encore qu'aujourd'hui construire leur agenda en fonction des besoins et des aspirations des citoyens européens. Il leur faudra notamment à l'avenir permettre aux femmes leur pleine expression et anticiper les questions de demain.
- **Mettre une science responsable au cœur des politiques**
La plupart des politiques possèdent une dimension scientifique et technologique et se doivent d'appuyer leurs décisions sur des avis transparents et responsables basés sur des recherches respectueuses de l'éthique. Il convient donc de renforcer les bases éthiques des activités scientifiques et technologiques, de détecter et d'évaluer les risques inhérents au progrès et de gérer ceux-ci de façon responsable sur la base des expériences passées.

Les actions envisagées sous ces trois chapitres seront menées en étroite coopération avec les Etats membres et les pays candidats, et au-delà de l'Europe, avec les pays tiers et les organisations internationales. De nombreux acteurs seront impliqués : autorités publiques locales et régionales, citoyens, société civile, entreprises, etc.

La Commission agira comme un catalyseur, utilisant tous les moyens mis en œuvre au niveau communautaire et notamment ceux de sa politique de recherche (2) (mise en réseau, mesures d'accompagnement, etc.). Il est clair cependant que, en tant que partie intégrante de l'Espace Européen de la Recherche, il ne faudra escompter de résultats significatifs à ce Plan d'action que dans la mesure où les Etats membres s'investiront eux-mêmes dans un effort commun et coordonné aux côtés de la Commission. A ce propos, la résolution du Conseil du 26 juin 2001 invitant à la mise en forme du plan d'action "Science et société" s'adresse autant aux Etats membres qu'à la Commission.

Il convient de souligner encore que ce plan d'action fait partie d'un processus évolutif dans lequel le suivi d'indicateurs spécifiques, l'évaluation des impacts des actions retenues et la révision régulière du plan d'action nécessiteront aussi une mobilisation de l'ensemble des parties prenantes

Rapport de la commission 1

« SCIENCES et SOCIETE »

Ce document ne reprend pas le texte soumis à la préparation du congrès mais entend le compléter.

Le rôle du scientifique est d'abord la production des connaissances, qui ne peut être développée que dans le cadre du service public. Ce rôle est défini par un statut et un métier. Par ailleurs, le chercheur est une personne qui peut affirmer ses convictions, soit individuellement, soit dans le cadre d'organisations citoyennes.

La diffusion des connaissances et la fonction d'alerte sur les conséquences de la recherche sont des devoirs de la communauté scientifique vis-à-vis de la société. Elles ont pour but de fournir aux citoyens les moyens de peser sur les choix de société où la science prend un rôle grandissant. Dans tous les cas ces fonctions doivent être séparées de la décision politique.

Au cours de ses débats la commission a abordé plusieurs thèmes, dont trois ont été plus approfondis.

Diffusion des connaissances

Le SNCS rappelle que les connaissances doivent être développées sur tous les fronts. Le SNCS doit être un acteur de la culture scientifique en impulsant des thèmes de débats et toutes actions donnant aux citoyens les moyens d'interpeller les décideurs politiques ou économiques. Sans mettre les scientifiques en position de décideurs, il peut participer aux actions d'associations citoyennes qui se fixent pour but la diffusion des connaissances et la conduite de débats de société. Il sera particulièrement attentif aux relations avec les pays du Sud.

Dans son rôle d'organisation citoyenne, il affirme qu'elles doivent être mises au service de la paix, du développement de l'homme et de la coopération entre les peuples. Il est opposé à l'utilisation des résultats de la recherche pour le développement de moyens de destruction massive (nucléaires, biologiques, chimiques...). Le problème des « OGM » se pose avec acuité autour des cultures nourricières. Le conflit est ici aigu entre la nécessité de la liberté de recherche et l'application du principe de précaution. Il ne pourra être résolu qu'en introduisant sa dimension économique dont le poids est déterminant sur l'avenir de la capacité à venir de l'alimentation mondiale. En tout état de cause il n'est pas question d'interdire quelle que recherche que ce soit, mais il est nécessaire d'obtenir les moyens d'expérimenter dans des conditions de sécurité bien définies, strictement contrôlées par les organismes de recherche.

Expertise

Avant tout, la liberté d'expression individuelle des scientifiques ne saurait être mise en cause. Elle est garantie par le statut de titulaire de la fonction publique dont tous les scientifiques doivent bénéficier.

En tant que communauté, les scientifiques doivent fournir une image de l'état de la connaissance à un moment donné en réponse à une demande ou à une interpellation issue d'un acteur de la société (citoyen ou association, personne physique ou morale, instance politique). Son but n'est pas de faire des recommandations, la responsabilité du choix de la solution à adopter devant rester aux citoyens.

La forme actuellement la mieux adaptée à l'expression d'un bilan des connaissances scientifiques est l'expertise collective.

La posture de l'expert est différente de celle du travailleur de la recherche. Pour être crédible nous proposons qu'elle obéisse à certains principes :

- être indépendante de tous groupes de pression et résulter de débats contradictoires.

- inclure une critique des sources et du contexte de leur production. En particulier la quantité de résultats publiés dans un domaine donné peut être liée à des choix thématiques nationaux, à des contextes sociaux ou culturels différents ou au service d'intérêts privés.
- se garder d'une posture manichéenne et présenter les aspects controversés et les doutes,
- mettre en lumière les bénéfices ainsi que les risques des applications possibles,
- être transparente.

L'élaboration de la réponse, qui ne peut être qu'un avis, implique plusieurs étapes :

- la reformulation des questions en termes scientifiques de façon à assurer son indépendance par rapport aux objectifs du demandeur,
- la validation de la compétence du groupe d'experts scientifiques chargé d'élaborer une réponse. Ceux-ci doivent être des scientifiques représentatifs de tous les domaines impliqués par la question posée,
- l'évaluation de la réponse par rapport à la question posée et la garantie de la prise en compte de la prise en compte du contexte et des enjeux politiques dans lequel elle pourra être exploitée,
- la garantie de transparence par la publication sans filtrage de la réponse.

L'ensemble de ces étapes doit reposer sur la compétence professionnelle des experts, et en contrepartie doit être placé sous le contrôle d'instances représentatives de la communauté scientifique : par exemple des conseils scientifiques composés de pairs élus et en aucun cas des organismes *es* qualité. La crédibilité de l'expertise en dépend.

Elie Faroult, DG Recherche, Commission Européenne, 6 septembre 2007



<http://creativecommons.org/licenses/by-nd/2.0/fr/deed.fr>